

L A

# CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE  
DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES  
— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

<p style="text-align: center; font-size: small;">PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN</p> <p style="font-size: x-small;">France, Algérie, Alsace-Lorraine. . . . . 12 fr. ÉTRANGER LE PORT EN SUS</p>	<p style="font-weight: bold;">ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON</p> <p style="font-size: x-small;">Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné</p>	<p style="font-size: x-small;">LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon</p>
--	--	--

## AVIS

*Pour répondre aux nombreux témoignages de sympathie et d'encouragement de nos Lecteurs, la CONSTRUCTION LYONNAISE commencera sa troisième année de publication avec 16 pages de texte.*

## JURISPRUDENCE DU BATIMENT

### DE LA SERVITUDE DE FOUILLE ET D'EXTRACTION

#### I

Les travaux publics ont pris de nos jours une importance indiscutable.

Considérés dans leurs rapports avec les propriétaires, ils offrent de très grandes difficultés. Pour concilier l'intérêt public et l'intérêt privé, de nombreuses lois ont été rendues. Dans l'ensemble des règles qui s'appliquent à cette matière il nous a paru intéressant de choisir une des plus importantes servitudes imposées à la propriété, l'obligation de subir en certaines circonstances, la fouille et l'extraction des matériaux nécessaires aux travaux d'utilité générale. Cause habituelle de froissements, et par suite de procès, cette obligation a des limites que les entrepreneurs, architectes et ingénieurs doivent connaître pour ne pas engager témérairement leur responsabilité. L'étude qui va suivre, toute pratique, et dégagée des controverses trop théoriques, peut donc offrir aux lecteurs de la *Construction* un certain intérêt.

Un arrêt du Conseil du 7 décembre 1755 porte : « Les entrepreneurs de l'entretien du pavé de Paris, ainsi que ceux des autres ouvrages ordonnés pour les ponts, les chemins et chaussées du royaume..... pourront prendre la pierre, le grès, le sable et les autres matériaux pour l'exécution des ouvrages dont ils seront adjudicataires, dans tous les lieux qui leur seront indiqués par les devis et adjudications des dits ouvrages, sans néanmoins qu'ils puissent les prendre dans les lieux qui seront fermés de murs, ou autre clôture équivalente, suivant les usages du pays. »

Telle est l'origine de la servitude que nous étudions.

La loi du 16 septembre 1807, par son article 55, étend le bénéfice de cette disposition à toutes les *constructions d'utilité publique*.

Qui peut profiter de cette servitude ?

Les entrepreneurs, d'après ces textes législatifs, à condition qu'ils aient régulièrement traité avec l'administration.

Une contestation intéressante s'est élevée au sujet des adjudicataires de fournitures pour les travaux publics des routes.

Un adjudicataire pouvait-il prendre dans une propriété voisine les matériaux qu'il devait livrer à l'État, ou en général à l'admini-

nistration, alors qu'il n'était pas lui-même chargé de la confection de la route ?

Le Conseil d'État leur avait tout d'abord refusé ce droit. Mais une décision intervenue le 9 mai 1867, est revenue sur la première jurisprudence et a considéré que l'administration était libre de diviser le travail, en prenant à la fois et un entrepreneur et un fournisseur de matériaux.

Quelles sont les formalités préalables à l'occupation d'un terrain pour le fouiller et en extraire les matériaux ?

Ces formalités sont réglées par un décret du 8 février 1868.

Il faut d'abord que les terrains à occuper soient exactement désignés. Ils peuvent l'être tant dans le devis lui-même que dans un arrêté préfectoral que provoquera l'entrepreneur.

L'arrêté du préfet doit indiquer le nom de la commune où le terrain est situé, les numéros que les parcelles dont il se compose portent sur le plan cadastral, et le nom du propriétaire.

On peut se pourvoir contre cet arrêté devant le ministre des travaux publics.

Les entrepreneurs doivent bien retenir que cet arrêté leur est absolument indispensable pour entrer dans une propriété privée. Autrement ils s'exposeraient à être poursuivis et condamnés en police correctionnelle.

Un ordre de l'ingénieur en chef des travaux ne mettrait pas leur responsabilité à couvert : les ingénieurs ne sont que des agents d'exécution, ils n'ont aucune espèce de pouvoir en ce qui concerne les tiers.

*A suivre.*

A. PALMARINI

## RÈGLEMENT DU SALON

M. Bailly, président, annonce que l'acte de société qui a été soumis au sous-secrétaire d'État aux beaux-arts a été approuvé par lui.

On délibère sur les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Le Salon ouvrira-t-il le 1<sup>er</sup> mai ? — La commission se prononce affirmativement sans discussion.

2<sup>o</sup> Les œuvres exposées seront-elles divisées en sept genres différents ? — La discussion s'engage sur ce point, et finalement il est décidé que la lithographie sera réunie à la section de gravure. M. Gilbert voudrait qu'on créât une section spéciale pour les ouvrages des illustrateurs. On fait observer que les illustrateurs ont toujours pu exposer soit à la peinture, soit à la gravure. Les genres seront donc au nombre de six.

3<sup>o</sup> Le nombre des œuvres exposées par chaque artiste sera-t-il fixé à deux ? — Par 51 voix contre 25, la commission laisse les sections libres de limiter le nombre des œuvres suivant l'opportunité et la place dont elles disposeront.

4° Y aura-t-il un jury? — Oui, à l'unanimité.

5° Le jury sera-t-il, comme la commission, nommé par les exposants français ayant été admis une fois au Salon? — Oui.

6° Y aura-t-il des exemptés? — M. Millet voudrait en réduire le nombre; il estime que la croix de la Légion d'honneur est la consécration d'un talent parfaitement reconnu, et que les artistes décorés devraient être admis sans examen.

Cette théorie est combattue par les arguments suivants: les médailles offrent plus de garantie que la décoration, qui est souvent donnée à l'intrigue, et on refuse le privilège de l'exemption même aux médailles d'honneur. Lorsque l'État faisait lui-même le Salon, il pouvait donner aux artistes médaillés une garantie contre la passion d'un jury dont il laissait la nomination à un corps électoral; mais lorsque les artistes font eux-même le Salon et nomment un jury qui les représente tous et doit faire l'exposition au mieux de leurs intérêts, il n'y a pas lieu de prendre des garanties contre le jury. A l'unanimité moins huit voix, la commission décide qu'il n'y aura pas d'exemptés.

7° Y aura-t-il des médailles et seront-elles de trois classes? — Oui, à l'unanimité.

8° Y aura-t-il des hors-concours comme les autres années? — M. Thomas et plusieurs membres de la commission voudraient qu'on pût toujours concourir pour une première médaille; cependant, sur l'observation des peintres, que ce système empêcherait certains artistes de talent, mais d'un talent inférieur, de jamais arriver à la première médaille; que les mêmes concurrents pourraient obtenir chaque année et « accaparer en quelque sorte, la commission décide, contre dix-neuf exposants, qu'il y aura lieu de conserver les dispositions du règlement de 1880. Toutefois on ajoutera au règlement nouveau cette réserve que le jury pourra toujours donner une première médaille aux artistes qui n'en ont jamais obtenu, fussent-ils hors concours, après une seconde médaille.

9° Y aura-t-il des médailles d'honneur? — La commission décide qu'il y en aura une par section; qu'elle sera votée par tous les exposants de la section; qu'elle ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin, et qu'elle ne sera décernée que si l'artiste a obtenu le tiers des suffrages exprimés.

## CONCOURS

### PRIX DE SÈVRES. — PROGRAMME

ART. 1<sup>er</sup>. — Le sujet du concours de 1881 est :

Une coupe de milieu, d'un mètre de haut, ronde, avec ou sans anses, sans couvercle.

ART. 2. — Les dessins devront être remis le 31 mai 1881, au plus tard, avant quatre heures du soir, au secrétariat de l'École des beaux-arts.

ART. 3. — Chaque dessin devra porter une devise et être accompagné d'un pli cacheté portant la même devise et renfermant le nom et l'adresse du concurrent. Les plis accompagnant les ouvrages reçus à la seconde épreuve seront ouverts à l'issue du premier jugement.

ART. 4. — Pour l'exécution de la seconde épreuve les concurrents auront trois mois à partir du jour où le modèle en plâtre leur sera remis par la manufacture nationale de Sèvres.

### GRAND PRIX DE ROME

Le Conseil supérieur de l'École des beaux-arts vient d'arrêter l'ordre des concours des grands prix de Rome pour l'année 1881.

Les peintres entrèrent en loge le 13 avril et en sortiront le 6 juillet; les sculpteurs, du 1<sup>er</sup> mai au 26 juillet; les architectes du

22 mai au 30 juillet; les graveurs en médaille et en taille-douce du 21 mai au 12 juillet.

L'exposition publique aura lieu le lendemain de la sortie de loges.

.....Déclarons qu'il n'y a lieu de classer aucun des projets sous le n° 1, classement qui entraînerait pour le Conseil l'obligation de confier la construction à l'architecte qui aurait obtenu ce rang.

### HOTEL DE VILLE ET GROUPE SCOLAIRE, A MEULAN

— RÉSULTATS —

.....Décidons également à l'unanimité que par ordre de mérite les objets présentés doivent être classés dans l'ordre suivant :

N° 2. *Fecundum semen labor.* — N° 3. *Hominis labor prima virtus.* — N° 4. *Meulan.* — N° 5. *Le voilà! ah! ah!*

Conformément aux termes du programme, nous avons alors décaché les enveloppes portant les devises des nos 2 et 3, enveloppes qui contenaient l'indication des noms suivants :

M. Degrève, architecte, 54, avenue de Clichy, Paris, pour l'auteur du projet classé n° 2.

M. Conichon, architecte, à Meulan, pour l'auteur du projet classé n° 3.

Signé Jozon, Roussel, Quesnel fils, Hermant, Leudière, Albert Petit et Bellon.

De plus, le Conseil décide à l'unanimité qu'on donnerait deux primes, l'une de 800 fr. et l'autre de 600 fr. aux projets n° 2 et 3, et que les 120 fr. dus à M. Martin, conducteur des ponts et chaussées à Meulan, pour les plans des terrain communaux, désignés pour la construction de l'hôtel de ville et du groupe scolaire, sera prise sur la somme de 1.000 fr. qui aurait été destinée au premier prix.

De plus, après examen des plans, le Conseil décide que le projet classé n° 2 sera, en ce qui concerne l'hôtel de ville et ses annexes, remanié et établi définitivement suivant les modifications qui seront adoptées par le Conseil; mais le Conseil considérant la bonne disposition du plan du groupe scolaire, autorise M. le maire à écrire à M. Degrève, architecte et auteur des plans n° 2, pour modifier son plan du groupe scolaire de manière à le réduire à la plus juste dépense possible et à fournir au Conseil pour le 1<sup>er</sup> janvier 1882 les plans et devis définitivement approuvés.

## NÉCROLOGIE

**Benoît Poncet.** — Les funérailles de Benoît Poncet, architecte, chevalier de la Légion d'honneur et l'un des hommes qui ont coopéré à la transformation de la vieille cité lyonnaise, ont eu lieu à Jassans (Ain) le 14 février courant.

Né en 1806, à Montmerle, il se voua de bonne heure à l'architecture et débuta dans le cabinet de M. Falconnet. En 1845, à l'origine des grands travaux qui ont transformé la ville de Lyon, associé avec Amédée Savoye, il entreprit le percement de la partie de la rue Centrale comprise entre la place des Jacobins et la rue Grenette; puis, en 1846, celle située entre les places Saint-Nizier et Saint-Pierre.

En 1854, lorsqu'il était question d'ouvrir la rue Impériale, dénommée aujourd'hui rue de la République, Benoît Poncet fut placé à la tête de la Société financière qui se chargea de cette grande opération, ainsi que de l'ouverture de la rue de la Bourse, de la création du marché des Cordeliers et de la rectification de la masse des Terreaux faisant face à l'hôtel de ville.

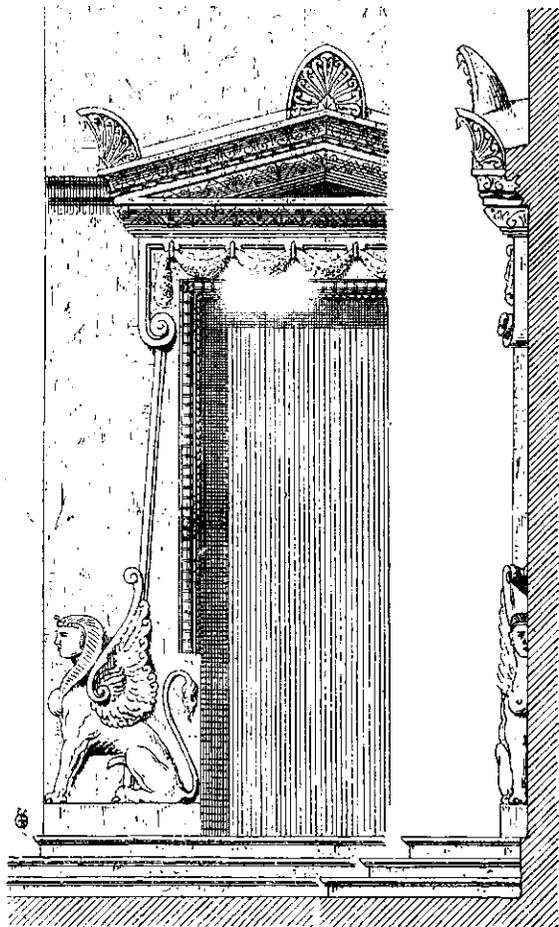
Ces travaux achevés, la ville de Rouen le chargea de diriger le percement de la grande voie qui traverse actuellement la vieille capitale de la Normandie, et peu après Nice lui devait la belle avenue qui conduit à la mer en longeant le Paillon.

Retiré au village de Jassans, qu'il a doté de la jolie petite église romane que l'on y remarque, Benoit Poncet est mort le 12 février 1881, âgé de soixante-quinze ans.

MUSÉE GUIMET

PORTE D'ENTRÉE DE LA TOUR

La sculpture du fronton et guirlandes est en Tarascon et celle de Sphinx qui est à exécuter d'après modèle, est en pierre de l'Estailade.



Architecte M. CHARTON. — Sculpteur M. L. PASCAL  
Echelle 0,02 par mètre

PORTE D'ENTRÉE DU MUSÉE

La menuiserie est en bois de chêne, choix extra, les dormants de 0,20 x 0,20; les portes bâties de 0,08 d'épaisseur, les panneaux de même force. Le pilastre demi-colonne du milieu forme battue et cache le joint des vantaux. Largeur totale 2 m. 00; hauteur 4 m. 50 compris l'imposte dormante à colonnettes. Les sculptures et les ornements sont élégés dans la masse du bois.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

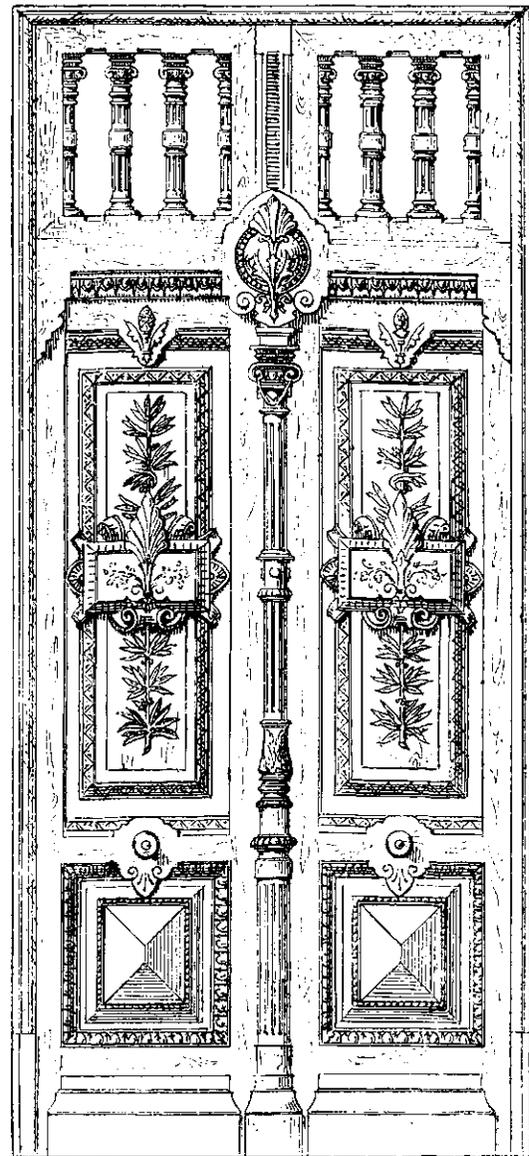
Circulaire n° 53, Paris, le 9 décembre 1880

*Baux d'entretien durant plusieurs années.  
Production de la série ou bordereau des prix à l'appui du  
payement du solde de la première année.*

Monsieur le Préfet, en examinant les comptes de gestion des trésoriers payeurs généraux de 1868, la cour des comptes a remarqué que dans quelques services des ponts et chaussées les ordonnateurs secondaires ne produisent pas la série des prix à l'ap-

pui des mandats de payement délivrés au profit des entrepreneurs pour solde de la première année de baux d'entretien.

Elle a fait observer que, pour les baux d'entretien qui durent plusieurs années, les comptes des travaux et fournitures sont ré-



Architecte M. CHARTON. — Menuiserie de M. FABRE  
Echelle de 0,03 par mètre

glés définitivement chaque année, et que, dans ces conditions, le contrôle de la Cour ne pourrait être utilement exercé sur les sommes payées aux entrepreneurs si l'on ne produisait pas, pour la première année du bail, la série ou bordereau des prix servant à l'établissement du décompte.

Pour satisfaire au désir exprimé par la Cour des comptes, je vous rappellerai, Monsieur le Préfet, que conformément aux indications de la nomenclature annexée au règlement du 16 septembre 1843, le bordereau des prix doit être produit à l'appui des paiements de solde. La restriction renfermée dans le nota de la page 111, relativement aux baux d'entretien, ne s'applique pas, en effet, au bordereau des prix, mais seulement au procès-verbal d'adjudication et aux autres pièces qui ont été remises à l'entrepreneur et qui lui sont retirées après l'achèvement des travaux.

J'ajouterai que pour les paiements de solde des autres années du bail, l'on pourra se dispenser de produire les pièces justificatives déjà fournies à l'appui des paiements de solde du premier exercice, et se borner à rappeler sur les mandats de solde ultérieurs, par application de l'art. 100 du règlement du 17 septem-

bre 1843, le numéro, la date, l'exercice et le lieu de paiement du mandat auquel lesdites pièces auront été annexées.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente circulaire dont j'adresse directement plusieurs exemplaires à MM. les ingénieurs en chef.

Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

Le ministre des travaux publics,

SADI CARNOT.

Circulaire n° 54. Paris, le 10 décembre 1880

*Payement du solde des entreprises. — Clauses à introduire dans les devis.*

Monsieur le Préfet, aux termes de l'art. 48 des clauses et conditions générales du 16 novembre 1866, les entrepreneurs des ponts et chaussées ne peuvent recevoir le dernier dixième du montant de leurs travaux qu'après avoir justifié du paiement des indemnités afférentes aux dommages qu'ils ont pu causer au tiers par le fait de la prise, de l'extraction, du transport ou du dépôt des matériaux destinés à l'exécution de ces travaux, ainsi que par l'établissement des chantiers et chemins de service.

Très souvent, la négligence des entrepreneurs ou l'indifférence des propriétaires empêche de régler ces dommages dans l'année de l'ouverture du crédit pour le solde de l'entreprise. Ce crédit est alors annulé, et la créance de l'entrepreneur est reportée dans les dépenses des exercices clos. Il en résulte des écritures qu'il importe d'éviter. J'ai décidé, à cet effet, que dorénavant mon administration consignerait le solde à la caisse des dépôts et consignations lorsque les entrepreneurs ne produiraient pas en temps utile les justifications nécessaires.

Toutefois, comme les trésoriers payeurs généraux pourraient, en se basant sur l'art. 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 16 septembre 1837, refuser de recevoir cette consignation, si elle n'était pas autorisée par un acte passé entre l'administration et ses créanciers, il y a lieu d'insérer, dans tous les devis des entreprises de travaux publics, un article ainsi conçu :

« A l'expiration du délai de garantie l'entrepreneur devra fournir les quittances des indemnités dues pour dommages occasionnés par la prise ou l'extraction, le transport ou le dépôt des matériaux, pour l'établissement des chantiers ou chemins de service, faute de quoi le solde de l'entreprise sera déposé à la caisse des dépôts et consignations et ne sera délivré à l'entrepreneur que sur le vu d'un certificat de l'ingénieur en chef constatant que les prescriptions de l'art. 48 des clauses et conditions générales ont été remplies. »

J'adresse ampliation de la présente circulaire à MM. les ingénieurs en chef et MM. les ingénieurs ordinaires.

Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

Le ministre des travaux publics,

SADI CARNOT

## AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Un chemin de fer hydraulique.** — Il existe en Suisse un chemin de fer funiculaire très curieux, conçu et exécuté par un ingénieur d'Aarau, M. Apt, pour conduire les touristes sur le plateau du Giessbach d'où s'échappe la cascade de ce nom.

Cette cascade est une des plus belles de la Suisse ; elle mesure 200 mètres de chute et vient aboutir au lac de Brienz.

Le chemin de fer établi par M. Apt a une longueur de 350 mètres ; 150 mètres sont taillés dans le roc, le reste traverse la vallée sur cinq ponts en fer de chacun 38 mètres de portée.

Le service est fait par deux wagons fixés aux extrémités d'un

câble d'acier qui s'enroule sur un treuil fou ; pendant qu'un wagon monte, l'autre descend, et cela sans le concours d'aucune machine motrice, par la disposition simple et ingénieuse que voici : chaque wagon est muni d'un réservoir que l'on remplit d'eau au départ de la station supérieure, et ce poids additionnel fait descendre le wagon et remonter l'autre, dont on a vidé le réservoir à la station inférieure.

On voit que M. Apt a su utiliser les dispositions locales pour arriver à une solution évidemment très économique ; mais son chemin de fer présente encore une particularité non moins curieuse.

Nous avons dit que les deux wagons marchaient en sens contraire, l'un descendant et l'autre montant, et cependant il n'y a qu'une seule voie sur une longueur de 300 mètres. Ce n'est qu'au milieu de la distance qui sépare les deux stations que la voie est double sur une longueur de 50 mètres, et c'est sur cet espace que se fait le croisement, les deux wagons prenant la voie qui se trouve à gauche dans le sens de leur marche. Il est bien évident d'ailleurs qu'il ne peut pas y avoir de rencontre, puisque la longueur du câble assure le croisement des wagons au point milieu de la ligne.

**Taille de la pierre à l'aide de l'électricité.** — Les journaux américains décrivent longuement une machine dynamo-électrique qui taille la pierre avec une grande perfection. Cette machine sert à dresser les meules et autres pierres ainsi qu'à forer les rocs, le tout avec précision et une notable économie.

Le ciseau employé à la taille est fixé à un ressort attaché lui-même à un coffre renfermant les aimants et les armatures. Le ressort, au moment où les aimants sont mis en contact avec la machine dynamo-électrique, reçoit du haut en bas un rapide mouvement qui, à chaque descente, fait agir le ciseau sur la pierre. On peut arriver à donner 1,000 à 2,000 coups par minute.

L'emploi de fils conducteurs au lieu de tuyaux, comme dans les machines à vapeur, permet de déplacer la machine à volonté, de l'établir même à une certaine distance du chantier, sans trop grande déperdition de force, surtout si l'isolement des fils est complet, ce qui est facile à obtenir.

Un des avantages remarquables de cette invention réside dans le bâti portant l'appareil électrique. Ce bâti, étant mobile, peut se fixer où il est nécessaire. Il permet également de régler le mouvement circulaire du ciseau et de le rendre plus ou moins rapide, selon la nature plus ou moins résistante de la pierre ou du roc.

Au moyen de cette machine, on dresse très rapidement une meule et l'on y trace les rainures voulues, avec cette régularité et ce parallélisme qui sont les qualités distinctives d'une bonne taille.

L'appareil peut marcher soit automatiquement, soit à la main ; il est donc applicable à tous les genres de taille, à toutes les natures de pierre, tendre ou dure indistinctement.

**Enquêtes à Lyon.** — Une enquête a été ouverte le 12 février : 1<sup>o</sup> pour déterminer les alignements du boulevard de la Part-Dieu entre la rue de Crémeux et le cours de Brosses ; 2<sup>o</sup> d'obtenir, pour la villa du Repos, l'autorisation d'acquérir soit à l'amiable, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation, en vertu des dispositions de la loi du 3 mai 1841, les terrains nécessaires.

Une autre enquête a été ouverte le 14 février, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 521 mètres de superficie située rue Sébastien-Gryphe, au sud de la caserne des gardiens de la paix, pour servir à l'agrandissement d'un emplacement à affecter à la construction d'un groupe scolaire.

**Les Travaux du Saint-Gothard.** — La commission internationale a terminé l'inspection des travaux du Saint-Gothard pour la huitième année de construction ; elle a estimé la valeur de l'ensemble des travaux terminés à 86,609,282 fr., dont 49,991,139 pour le

APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON  
 TARIFF DE L'OCTROI DE LA VILLE DE LYON  
 ET RENDUE EXÉCUTOIRE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 26 DÉCEMBRE 1877  
 LE 13 JUILLET DE LA MÊME ANNÉE

CHAPITRE COMPRENANT LES OBJETS EMPLOYÉS DANS LA CONSTRUCTION

OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS	MESURES et POIDS	DROITS à PERCEVOIR	OBSERVATIONS	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS	MESURES et POIDS	DROITS à PERCEVOIR	OBSERVATIONS				
<b>LES LIQUIDES</b>											
Alcool pur contenu dans les alcools dénaturés, vernis à l'esprit, vernis à l'essence de térébenthine et autres liquides de toute nature employés comme siccatifs . . . . .	l'hectol.	7 f. 50		<b>MATÉRIAUX</b>							
<b>COMBUSTIBLES</b>											
Bougies . . . . .	400 kilog.	40 »	Les oires de toute espèce, spermacéti brut ou raffiné, la stéarine et l'acide stéarique payent le droit des bougies; payent également le droit des bougies, les matières dites paraffines, tablettes d'huiles de palme et toutes substances pouvant remplacer la cire. Les suifs et graisses mélangés de toute autre substance, les suifs de toute espèce non comestibles, sortant des abattoirs ou venant de l'extérieur, les chandelles, torches et lampes payent le demi-droit.	Poussière de plâtre . . . . .	100 kilog.	25 »	Les pierres de Tournus, Valence, Beaune, Nantua, Grenoble et Saint-Cyr, et autres qualités analogues sciées en tranches non polies, payent le droit de 40 francs imposé aux marbres de toute qualité, sciés en tranches ou non; si elles sont introduites polies, elles payent le droit de 25 francs.				
Bois à brûler d'essence de bois dur . . . . .	le stère métrique	3 »	Les bois de moule sciés en morceaux refendus ou non, divisés ou non, payent comme bois de moule.	Moellons à plâtre . . . . .	mét. cube	5 »	Le droit des briques est applicable sans déduction de vide, aux tuyaux, gaines, conduits de toute espèce, et autres objets de construction fabriqués en terre et non spécifiés au tarif.				
Bois à brûler d'essence de bois blanc . . . . .	—	2 »		Moellons bruts . . . . .	—	50 »	Sont compris dans la classe des bois de construction non façonnés, les bois bruts en grume ou non, tels que : poutres, solives, mâts, trais, rondins, plateaux, planches, feuilles, lattés, etc. Les bois de démolition provenant du dehors sont soumis au droit.				
Racines de toute essence, éclats et branches de toute essence revêtues de leur écorce ou non, au-dessous de 25 centimètres de circonférence moyenne à la base; dépourvues de leur écorce; recoupées ou non; réunies en paquets ou non, avec ou sans ramée, les perches de bois dur exceptées . . . . .	—	1 50	Les branches de 25 centimètres de circonférence moyenne et au-dessus payent aussi comme bois de moule, suivant l'essence du bois à laquelle elles appartiennent; sont compris dans la classe des branches, les bois connus sous la dénomination de taix-liés, perçottes, lignes, manillons, jarrons, piquets, etc. Les fagots composés de branches de 42 centimètres de circonférence moyenne et au-dessus payent, suivant leur circonférence, comme branches au-dessus de 25 centimètres ou comme bois de moule.	Moellons têtus . . . . .	—	75 »	Les vieilles planches et autres bois servant à la composition des échafaudages, bottiques et brouques mobiles, pourront sortir avec la faculté de rentrer en franchise dans les trois mois qui suivront l'exportation.				
Picardats, cotrets, échakas et tous bois analogues et mottes de tan, cepts . . . . .	mét. cube	50	Le menu charbon, dit <i>frâisi</i> , doit la demi-taxe.	Moellons piqués ou smillés . . . . .	—	1 50	La sortie de ces objets sera constatée par l'Octroi, formalité sans laquelle la rentrée ne sera permise que sous l'acquit du droit.				
Fagots composés de ramées ou de branches au-dessous de 42 centimètres de circonférence moyenne à la base, fascines, sarments et tous autres bois analogues; brins et sciures de toute espèce . . . . .	—	2 50	La quantité de charbon de terre contenue dans chaque bateau sera reconnue d'après le poids du charbon et le volume d'eau déplacé par le bateau.	Pierres de taille taillées . . . . .	—	3 »	Les mêmes, provenant du dehors, pourront entrer sous la consignation du droit, qui sera remboursé si la sortie a lieu et est justifiée dans les trois mois qui suivront l'introduction.				
Charbon de bois . . . . .	—	2 80		Marbres polis de toute qualité et de toute provenance; carreaux en pierres polies de toute espèce . . . . .	—	25 »	Les pierres de Tournus, Valence, Beaune, Nantua, Grenoble et Saint-Cyr, et autres qualités analogues sciées en tranches non polies, payent le droit de 40 francs imposé aux marbres de toute qualité, sciés en tranches ou non; si elles sont introduites polies, elles payent le droit de 25 francs.				
Houille . . . . .	—	1 »		Marbres et granits bruts de toute qualité et de toute provenance, sciés en tranches, ou non, et carreaux poncés, ardoises et carrières . . . . .	—	40 »	Le droit des briques est applicable sans déduction de vide, aux tuyaux, gaines, conduits de toute espèce, et autres objets de construction fabriqués en terre et non spécifiés au tarif.				
Colce . . . . .	—	2 »		Briques, tuiles et carreaux ordinaires . . . . .	—	3 »	Sont compris dans la classe des bois de construction non façonnés, les bois bruts en grume ou non, tels que : poutres, solives, mâts, trais, rondins, plateaux, planches, feuilles, lattés, etc. Les bois de démolition provenant du dehors sont soumis au droit.				
<b>MATÉRIAUX</b>											
Chaux cuite en pierre, éteinte ou vive, et moellons à chaux . . . . .	mét. cube	5 »		Sable . . . . .	—	50 »	Les objets composés de bois brut, sans autre main-d'œuvre que l'assemblage, payent le droit comme non façonnés.				
Chaux pulvérisée de toute espèce . . . . .	100 kilog.	2 50		Verre à vitre et à glaces et verres pour construction . . . . .	le kilog.	05	Les vieilles planches et autres bois servant à la composition des échafaudages, bottiques et brouques mobiles, pourront sortir avec la faculté de rentrer en franchise dans les trois mois qui suivront l'exportation.				
Mortier et poussière de chaux . . . . .	mét. cube	1 »		Bois de construction, perches et tous autres bois non façonnés et non compris au chapitre des combustibles, à quelque usage et sous quelque forme ou dénomination que ce soit, d'essence de bois dur . . . . .	—	5 »	La sortie de ces objets sera constatée par l'Octroi, formalité sans laquelle la rentrée ne sera permise que sous l'acquit du droit.				
Ciments de toute provenance et de toute qualité . . . . .	100 kilog.	1 »		Bois de construction et tous autres bois non compris au chapitre des combustibles, non façonnés, à quelque usage et sous quelque forme ou dénomination que ce soit, d'essence de bois blanc . . . . .	—	3 50	Les mêmes, provenant du dehors, pourront entrer sous la consignation du droit, qui sera remboursé si la sortie a lieu et est justifiée dans les trois mois qui suivront l'introduction.				
Ouvrages en ciments comprimés venant de l'extérieur; ouvrages en terre ou façonnés émaillés pour construction . . . . .	mét. cube	40 »		Bois ouvrés ou façonnés sans distinction d'essence ni de destination, ni d'usage, ni de dénomination . . . . .	—	7 50	La sortie de ces objets sera constatée par l'Octroi, formalité sans laquelle la rentrée ne sera permise que sous l'acquit du droit.				
Plâtre en poudre . . . . .	100 kilog.	50		Fonte brute et ouvrée de toute espèce, et fers bruts de toute qualité . . . . .	100 kilog.	30 »	Les mêmes, provenant du dehors, pourront entrer sous la consignation du droit, qui sera remboursé si la sortie a lieu et est justifiée dans les trois mois qui suivront l'introduction.				
				Fers ouvrés et aciers, ouvrés ou non . . . . .	—	60 »	Les pierres, voliers, persiennes, jalousies, fenêtres, vantaux, parquets, chambrières, corniches et tous autres bois ayant reçu un commencement de façon, au moyen du rabot ou de tout autre instrument, sont compris dans la classe des bois ouvrés ou façonnés.				
				Cuivre, bronze, étain, et tous alliages analogues, ouvrés ou non . . . . .	—	3 »	Sont imposés seulement ceux de ces métaux qui sont destinés à la construction des bâtiments.				
				Zinc et fer-blanc en feuilles, et zinc repoussé, tuyaux et ouvrages en plomb . . . . .	—	1 »					

grand tunnel, 34,358,143 pour les lignes d'accès, et 2,260,900 pour le tunnel secondaire du mont Genere.

L'ensemble des travaux exécutés en 1879-1880 représente une somme de 36,592,360 fr.

La commission a fixé comme suit le chiffre des subventions à payer par les États :

- Pour l'Italie, 9,523,84 fr. 25 ;
- Pour l'Allemagne, 5,798, 436 fr. 77 ;
- Pour la Suisse, 5,751,776 fr. 98.

La subvention suisse se répartit entre les cantons, les Compagnies de chemins de fer et la caisse fédérale; cette dernière payera 1,899,692 fr.

**Exposition.** — Une exposition de peinture, de dessin, aquarelle et architecture, etc., s'ouvrira à Dijon, le 1<sup>er</sup> juin 1881 et sera fermée le 15 juillet suivant.

**Les Maîtres ornemanistes.** — La 10<sup>e</sup> livraison des *Maîtres ornemanistes*, de M. D. Guilnard, vient de paraître chez E. Plon et Cie. Cette livraison est consacrée à l'école italienne, style de la Renaissance.

Parmi les planches qui accompagnent les notices, on remarquera un décor de théâtre, par Bibicna, un décor de cheminée, par Angelo Rosis, un encensoir, de M. Schongauer, etc., etc.

Le *Moniteur de Lyon* (bureaux : 13, rue des Archers), le plus ancien journal hebdomadaire de cette ville, paraît deux fois par semaine depuis le 13 février.

Son programme est des plus variés. Il publie régulièrement une Chronique lyonnaise, une Causerie parisienne, une Revue des faits politiques, des Romans bien choisis, un Bulletin commercial et industriel, un Résumé complet des annonces judiciaires du département du Rhône et une Revue des théâtres.

Le *Moniteur de Lyon* deviendra l'une des publications les plus complètes de notre région. Au reste, le prix de son abonnement est très modique pour un journal bi-hebdomadaire — 10 francs par an — et c'est une raison de plus pour qu'il obtienne le plein succès que nous lui souhaitons.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Hangar sur cour, 121, rue Boileau. M. Grépat. — Exhaussement d'un mur, 8, rue Masséna. M. Duvoys. — Maison, 15, rue Bonald. MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4. — Maison, place Saint-Alexandre. M. Gesse, 59, rue de Trion. — Maison, chemin des Culattes, 12. MM. Chevrin et Amarguin, 101, rue Béchevelin. — Réparation d'un mur, montée Rey, M. Arnoux, grande rue des Gloriettes, 26. — Hangars sur cour, rue de la Rize, 26. M. Schmidt. — Hangar, cours de Brosses, 113. M. Coquet, rue Chaponnay, 3. — Exhaussement d'une maison, cours de la Liberté, 15 et rue Bonnel, 7. M. Bourbon, rue de la République, 19. — Maison, avenue des Ponts, 44. M. Bourgeot. — Mur de clôture, rue Sébastien-Gryphe, 59. M. Zaudotti, 55, rue Sébastien-Gryphe. — Mur, rue des Trois-Pierres, 125. M. Donzel, par Guichard, cours de Brosses, 12. — Mur, place et rue du Château. La Buire, rue Rachais, 30. — Maison, rues de Créqui, 188 et Dunois, 60. M. Doy, quai de la Guillotière, 60. — Maison, 102, rue Bossuet. M. Régnier, boulevard de la Croix-Rousse, 96. — Hangar, rue du Rhône. M. Clérino, quai de la Charité, 26. — Exhaussement de maison, rue Fournet. M. Brossard, rue de Chartres, 2. — Maison, 61, rue Tête-d'Or. M. Dubreull, par Bellot, rue Sainte-Elisabeth, 54. — Maison, quai de Jayr, 42. M. Matignon. — Maison, quai de Jayr, 42. M. Lhermet. — Maison, quai de Jayr, 42. M. Bénier. — Maison, rues Desaix et de la Bannière. M. Sorlin, rue de Chartres, 114. — Maison, rue des Tuileries, 7. M. Fronze. — Maison, rues Boileau, 196 et Servient, 113. M. Bosle, rue François-Dauphin, 11. — Maison, 95, rue Bossuet. M. Vacher, place des Squares, 8. — Exhaussement de maison, rue de Gerland et place du Prado, M. Vacher. — Maison, cours Lafayette. M. Proteau, rue du Sacré-Cœur, 44. — Maison, 43, rue de la Pyramide. M. Noyret. — Exhaussement d'une maison, rues Mancey, 156 et Boileau, 181. M. Vallin. — Exhaussement, 19, rue de la Duchère, M. Bonnet.

## TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rue Bât-d'Argent, 11.* — Bâtiment pour magasins. Propr., M. Arlès-Dufour; 18; arch., M. Pascalon, rue de la République, 6; entrepr., M. Fessetaud, rue de Vauban, 81. — 2<sup>e</sup> étage.

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rue de l'Hôpital, 6, 8, 10; place de l'Hôpital, rue Confort, 19, 21.* — Maison d'habitation. Propr., Hospices civils; archit. en chef, M. Pascalon; entrepr., M. Parot, rue Constantine, 20. — au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Mazard, 8.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel; arch., M. Chatagnon, 12, rue du Béguin. — 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Henri-Quatre, retour rue de Condé.* — Hôtel particulier. Propr., M. de Chaussat, place Perrache, 1; architecte, M. Christof, rue de l'Hôpital, 1; entrepr., M. Duchez, place d'Albon, 1. — Rez-de-chaussée. — *Rue de Jarente, 12.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Boisselier, rue Fénelou, 27; arch., M. Berthelet, rue Gentil, 5; entrepr., M. Raimé, rue de la Part-Dieu, 7. — Fondations. — *Rue de Jarente, 13, 15, 17.* — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Martin, 49, rue Bourbon. — Fondations. — *Place des Jacobins.* — Fontaine monumentale. Propr., la ville de Lyon; arch., M. André, entrepr., MM. Vial et Comparat, à Lyon.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Cours de la Liberté, 6, et quai de la Guillotière, 5.* — Construction d'un temple protestant. Propr., une Association; archit., M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. Au 2<sup>e</sup> étage. — *Cours de la Liberté, 15.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. et arch., MM. Bourbon; entrepr., MM. Rouchon frères, rue Mercière, 54. — Au 4<sup>e</sup> étage. — *Avenue de Saxe, 181.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Renel, avenue de Saxe, 242; arch., M. Chatagnon, rue du Béguin, 12. — Rez-de-chaussée. — *Cours Lafayette, 127.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Rollet, même adresse; entrepr., M. Hyvert, 20, rue de Marseille. — 1<sup>er</sup> étage. — *Rue de Vendôme, 210.* — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Remy, même adresse; arch., M. Laurençon. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Sainte-Élisabeth, 156.* — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Chavepeyre, rue Paradis, 2. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Quai Claude-Bernard, 50.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Ducreux; arch., M. Morel; entrepr., M. Duchez, place d'Albon, 1. — Fondations. — *Rue du Château.* — Bâtiment pour ateliers. Propr., Chantiers de la Buire; entrepr., M. Nann, rue de Marseille, 4 et 6. — 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Montesquieu, 120.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Cabestan; arch., M. Moreau; entrepr., MM. Rouchon frères. — Fondations. — *Cours de la Liberté, 101.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Roche, rue Mazenod, 100; arch., M. Van-Doren, rue des Célestins, 2; entrepr., MM. Taton frères, cours de Brosses, 72. — *Cours Lafayette, 227.* — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Fazille, à Monchat; arch., M. J. B. Bailly dit Baër, 2 place des Maisons-Neuves, à Villeurbanne. — Fondations.

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rue Denfert-Rochereau, 40.* Bâtiment de rapport. Propr., M. Gomonet, Grande-Rue de Cuire, 63; arch., M. Taillandier. — Fondations.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Quai de l'Industrie, 18.* — Propr., M. Gros, arch., M. Coquet; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Couvert. — *Quai de Jayr, 23 et rue Saint-Cyr, 4.* — Bâtiment de rapport; propr., M. Renard; arch., M. Moreau; entrepr., M. Bellat, place Sathonay, 4. — *Rue de Saint-Cyr, 8.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Renvoizet, rue de Saint-Cyr, 10; arch., M. Porte, rue Mulet, 18; entrepr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81. — Couvert — *Rue Octavio-Mey, 4 et 6.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont, 73, rue de Vauban; arch., M. Léo, place Morand; entrepr., M. Ballet, rue Servient, 31. — Rez-de-chaussée. — *Au pont d'Écully.* — Caves-glacières. Propr. et arch., M. André Schmidt, quai de Vaise, 32; entrepr., M. Pénélon, rue Saint-Pierre de Vaise, 53. — Couvert. — *Quai de Jayr, 42.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Lhermet, fumiste; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Fondations. — *Quai de Jayr, 44.* Bâtiment de rapport. Propr., M. Matignon, rue de la Pyramide; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Fondations. — *Rue des Tuileries, 4.* — Asile-Ecole. Propr., M. le curé Goutesoulard; entrepr., M. Surdieu, rue du Chapeau-Rouge, 4. — Fondations. — *Rue des Tuileries, 7.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Fronze, quai de Jayr, 28; arch. M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Rue de la Claire, 19. — Fondations. — *Point du Jour.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Michoux, boulanger; entrepr., M. Champaymaux, au Point-du-Jour. — Couvert. — *Champvert,* chemin de Montribland. — Château. Propr., M. Letourneur; arch., M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Duvoys, rue Masséna 2. — *Rue du Tunnel, 29.* Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Pénélon, rue Saint-Pierre de Vaise, 3. — Fondations.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Noailles, 31, retour.* — Bâtiment

de rapport. Propr., M. France, cours Morand, 30; arch., M. Colomb, place Morand, 16; entrepr., M. Durel, rue Ferrandière, 36. — Rez-de-chaussée. — Avenue de Saxe, 82. — Bâtiment de rapport. Propr., MM. Mallet frères; arch., M. Rivière; entrepr., M. Fessetaud. — Au 2<sup>e</sup> étage. — Rue Bugeaud, 105. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bacconnier, rue Tête-d'Or, 87; entrepr., M. Mathivaud, rue Barrier, 6. — Au rez-de-chaussée. — Rue Fournet, 9, et rue de Précy. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Matignon, rue de la Pyramide, 85; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Rez-de-chaussée. — Rue de Sully, 21. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Grosland, rue de Sully; arch., M. Moreau; entrepr., M. Foulland, rue de Précy, 49. — Fondations. — Rue de la Tête-d'Or, 82. — Bâtiment de rapport. Propr., MM. Pradel et Michel; entrepr., M. Pradel. — Rez-de-chaussée. — Avenue de Nouilles, 26. — Bâtiment de rapport. Propr. et arch., M. Bailly, quai de l'Hôpital, 6; entrepr., M. Maréchal, rue Saint-Pierre, 23. — Fondations. — Avenue Duquesne, 17. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Camberfort; arch., M. Pascalon; entrepr., M. Fessetaud, rue de Vauban, 81. — On démolit. — Rue Bossuet, 102. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Régnier, boulevard de la Croix-Rousse, 96; arch., M. Taillandier. — Fondations. — Rue Masséna, 71. — Bâtiment de rapport sur cour. Propr., M. Miaz, même adresse; arch., M. J. P. Cotter Cours Morand, 57; entrepr., M. Gouyon. — Fondations. — Rue Bossuet 5. — Bâtiment de rapport. — Propr., M. Triouillet, rue de Chartres, 20; arch., M. Vacher, place des Squares; entrepr., M. Leduc, rue de Bearn, 15. — Fondations.

**Charpennes.** — Rue Neuve des Charpennes, 12. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gérard, entrepr., MM. Pichon et Vialatout, rue Neuve des Charpennes, 17. — Couvert. — Grande-Rue des Charpennes. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Chevrot, rue du Nord, 15; arch., M. Borgeat, cours de Broches, 11; entrepr., MM. Faure et Farget, 182, rue Boileau. — Au 1<sup>er</sup> étage. — Cours de la République, 21. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Buisson, cours Viton-Prolongé; entrepr., M. Goursollas, rue-cité Lassalle, 13. — Fondations.

**Oullins.** — Avenue des Saulées. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Bonichon, à Pierre-Bénite. — Au 2<sup>e</sup> étage. — Ateliers d'Oullins. — Ateliers pour les tours à roues. Propr., Compagnie P.-L.-M.; entrepr., M. Pengaud, à Oullins; M. Birac, rue Bichat, à Lyon. — Au rez-de-chaussée. — Rue des Fours-à-Chaux, 41-43. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bruyat, à Oullins; arch., M. Ferlat, à Oullins; entrepr., M. Guyot, à Oullins. — Rez-de-chaussée. — Avenue des Saulées. — Bâtiment de rapport. Propr. et arch., M. Paria, 5, place d'Ainay, à Lyon; entrepr., M. Guibert, à Oullins. Rez-de-chaussée. — Rue des Fours-à-Chaux, 39. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tonolly, à Oullins; arch., M. Ferlat, à Oullins; entrepr., M. Guyot, à Oullins. — Au 1<sup>er</sup> étage. — Grande-Rue. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dervieux, à Oullins; arch., M. Journoud; entrepr., M. Darfeuille, Grande-Rue d'Oullins, 86. — Fondations. — Rue des Fours-à-Chaux, 49. — Bâtiment. Propr., M. Boule, à Oullins; entrepr., M. Lenoble, à Pierre-Bénite. — Fondations. — Avenue des Saulées. — Tannerie et corroierie. Propr., M. Ulmo, à Oullins; ingénieur, M. Vouillot; entrepr., M. Taton, à Lyon. — Fondations. — A la Saulée. — Bâtiment. — Propr., et entrepr., M. Bellay, à la Mulatière. — Fondations. — Rue des Fours-à-Chaux, 13. — Bâtiment. Propr., M. Forest, à Oullins; arch., M. Ferlat, à Oullins. — Fondations. — Grande-Rue, 13. Propr., M. Feysse; entrepr., M. Darfeuille, à Oullins. — Fondations.

**Charbonnières.** — Bâtiment pour Casino, lieu des Eaux. Propr., MM. Chevalier et Grenier, à Lyon; entrepr., M. Momet frères. — Fondations à Charbonnières et à Dardilly-le-Haut. — Lieu du Méridien. Maison d'habitation. Propr., M. Auloge, audit lieu; arch., M. Bissuel, à Lyon; entrepr., M. Mounet, à Charbonnières. — Couvert. — Ecole de filles. Propr., la Commune; arch., M. Feuga, à Lyon; entrepr., MM. Momet père et fils, à Dardilly-le-Haut. Couvert.

**Sainte-Foy.** — Rue Cornevant. — Bâtiment de rapport. Propr., Madame veuve Ratton; arch., M. Boiron, 8, rue Constantine; entrepr., M. Petit, à Sainte-Foy. — Couvert.

**Lapeyrouze.** — (Ain). — Restauration et agrandissement de l'église. Arch., M. Bernelin, Grande rue de la Guillotière, 16, Lyon.

**Arbresle.** — Groupe scolaire; arch., M. Barqui, à Lyon; Entrepr., MM. Bourroux et Vinzent, à Lentilly.

**Écully.** — Chemin des Bruyères. — Château. Propr., M. Cyrille Cottin, à Écully; arch., M. Cahuzac, rue d'Égypte, 3; entrepr., M. Courty, à Écully. — Fondations. —

**Saint-Rambert-l'Île-Barbe.** — Grande brasserie de la Méditerranée. Propr., M. Velten, à Marseille; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Jauffret frères, à Marseille.

**Demi-Lune.** — Propriété. Propr., M. Lespignasse, à la Demi-Lune; arch., M. Arguillère; entrepr., M. Momet, à Charbonnières.

PUBLICATIONS NOUVELLES

*L'Alliance des Arts*, journal des Artistes, paraissant le samedi. Un an, 10 fr.; six mois, 5 fr. 50; trois mois, 3 fr. On s'abonne, 3, rue Suger, à Paris.  
*Le Monde lyonnais*, revue hebdomadaire des Lettres et des Arts. Seize pages de texte, contenant de charmantes vignettes. Un an, 18 fr.; six mois, 10 fr., trois mois, 5 fr. On s'abonne, 79, place des Jacobins, à Lyon.

*Technologie du bâtiment*, ou étude complète des matériaux de toute espèce employés dans les constructions depuis leur fondation jusques et y compris leur décoration. Deuxième édition, par Théodore Chateau, volume I<sup>er</sup>, premier fascicule.

Ducher et Cie, rue des Écoles, 51. Paris, librairie générale de l'architecture et des travaux publics.

*Revue des Arts décoratifs.* — On s'abonne chez A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

La librairie de Firmin-Didot et Cie vient de mettre en vente le quatrième volume du *Dictionnaire d'Architecture* de M. E. Bosc. Cette encyclopédie de l'Architecture, maintenant complète, a sa place marquée partout, non seulement chez les architectes, chez les archéologues, chez les bibliophiles, mais encore dans la bibliothèque de tous ceux qui ont eu ou qui auront affaire avec l'architecture et les architectes, c'est-à-dire à peu près tout le monde.

La dixième livraison de l'ouvrage *Les Maîtres Ornemanistes*, par D. Guilmard, vient de paraître avec 32 pages de texte et 12 planches hors texte, ornée, en outre, de lettrines, frontispices, culs-de-lampe, etc., reproduits d'après les meilleures publications des diverses époques, et devant, à ce titre, intéresser également les amateurs et les artistes. — Prix de la livraison, 3 fr. L'ouvrage formera quinze livraisons.

On souscrit chez E. PLON & Cie, imprimeurs-éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	COURS PRÉCÉDENTS		DERNIERS COURS
	14 févr.	18 févr.	25 févr.
<b>BOIS</b>			
Chêne de Bourgogne... le mètre cube	90 »	à 120 »	»
Sapin de la Saône... — —	48 »	» 56 »	»
Sapin du Rhône... — —	44 »	» 52 »	»
<b>PIERRES</b>			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges... — —	42 »	» 45 »	»
Pierre de taille brute... — —	45 »	» 50 »	»
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »	» 28 »	»
Moellons bruts... — —	5 50	» 7 50	»
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges... le mètre cube	35 »	» 38 »	»
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise... le mètre courant	5 »	» 5 50	»
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »	» 18 »	»
Moellons bruts de Couzon... le mètre cube	5 25	» 6 »	»
<b>MÉTAUX</b>			
Fer en barres, au coke, 1 <sup>re</sup> classe... les 100 kil.	21 »	» 21 »	» 21 »
Ponte de 2 <sup>e</sup> fusion... — —	» »	» »	» »
Cuivre en lingots Chili affiné... — —	175 »	» 175 »	» 175 »
Cuivre rouge en feuilles... — —	185 »	» 185 »	» 185 »
Cuivre jaune... — —	170 »	» 172 »	» 170 »
Étain Banca... — —	250 »	» 250 »	» 248 »
Étain Billiton... — —	250 »	» 250 »	» 248 »
Plomb doux, 1 <sup>re</sup> fusion... — —	42 »	» 42 »	» 42 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles... — —	45 »	» 45 »	» 43 »
Zinc refondu, 2 <sup>e</sup> fusion... — —	40 »	» 40 »	» 40 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne... — —	56 »	» 55 »	» 55 »
Zinc — autres marques... — —	55 »	» 55 »	» 54 »
Acide oléique (Oléine)... — —	69 »	» 69 »	» 68 70
<b>HUILES (Droits d'accise en sus)</b>			
Huile de lin... les 100 kil.	80 »	» 81 »	» 80 »
— de colza brute indigène... — —	82 »	» 82 »	» 82 »
— épurée id... — —	86 »	» 86 »	» 86 »
Acide stéarique (Stéarine)... — —	136 »	» 135 »	» 134 »
<b>DROGUERIE</b>			
Alun épuré... les 100 kil.	25 50	» 25 50	» 25 50
— ordinaire... — —	18 »	» 18 »	» 18 »
Essence de térébenthine... — —	100 »	» 99 »	» 98 »
Sel de soude 80 degrés... — —	26 »	» 26 »	» 26 »
<b>SPRITUEUX (En entrepôt)</b>			
Esprit 36 Réziers à 86 degrés... l'hectol.	130 »	» 130 »	» 130 »
— de marc... — —	115 »	» 115 »	» 115 »
— Nord fin... à 93 degrés... — —	72 »	» 73 »	» 74 »
— extra-fin... — —	73 »	» 74 »	» 76 »
— de grains... — —	85 »	» 85 »	» 90 »
— mauvais goût... — —	62 »	» 62 »	» 63 »

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — *Le 9 février.* — Travaux de voirie. (Voir n° 22.) 1<sup>er</sup> lot. Égout, place des Terreaux. M. Cavarrier, 5, rue Laurencin, adj. à 7.10 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Bancs bois et fonte sur le cours Lafayette et sur les avenues de Sixe et de Noailles. M. Bernard, à Mâcon, adj. à 11 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Restauration du chemin Saint-Honoré. M. Moulin, 57, rue Sébastien-Gryphe, adj. à 15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Travaux à exécuter sur le chemin vicinal ordinaire n° 72. M. Nicolas, aux Charpennes, adj. à 13 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Epreuves des ponts de la ville. Personne n'a concouru.

**Rhône.** — *Le 9 février.* — Grosses réparations sur les quais de la Saône. (Voir n° 23.) M. Thomas, entrepr., à Lyon, 33, quai de Serin, adj. à 1 p. 100.

**Haute-Loire.** — *Le 8 février.* — Travaux sur chemins vicinaux d'intérêt commun. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin n° 49. — M. Talbot, à Tence, adj. à 19 p. 100 (après tirage au sort). — 2<sup>e</sup> lot. Chemin n° 12. M. Reymond, au Puy, adj., à 17 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 28. — M. Nicolas, à Lapte, adj. à 15 p. 100.

**Hérault.** — *Le 8 février.* — Port de Cette. — Rechargement des quais d'Orient et de la République. — MM. Gaudet, à Frontignan, et Cartier, à Cette, adj. à 17 p. 100.

**Loiret.** — *Le 5 février.* — Construction d'un déversoir à Ouzouer-sur-Loire, et exhaussement de la levée en amont.

Déversoir d'Ouzouer. — M. Gerby, à Lorris, adj. à 6 p. 100. — Canal du Loing. Bief des Vallées. — MM. Nouy, à Montargis et Richard, à Nemours, adj., à 13 p. 100. — Pont métallique. M. Sirot, à Saint-Fargeau, adj. à 11 p. 100.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

**Toulon.** — *Le 27 janvier.* — 102,000 kilog. de fonte de fer noire de 1<sup>re</sup> qualité pour moulures.

M. Descours, à Paris, adjud. à 15,70 p. 100 kilog.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

*Le 10 janvier.* — Changements et accroissements de voie (type D. C.) et de traversées de voie en rails d'acier rectangulaires et à double champignon (partie métallique). (Voir n° 21).

1<sup>er</sup> lot. — Madame veuve Alphonse Frédéric. Acier fondu pour aiguilles, 50 fr. les 100 kilog.; acier fondu pointe de cœur, 120 fr.; fers forgés, ferrures, boulons, 100 fr.; boîtes excentriques toutes montées, 55 fr.; fonte de fers pour coussinets spéciaux, 25 fr.; rails contre-aiguilles, etc., 11 fr.

Hauts-fourneaux de Selessin, 50; 120; 100; 55; 22; 11. — M. Voruz aîné, 42; 110; 75; 55; 16; 10. — MM. Varrall et Middleton, 43; 102; 82; 51; 27; 10. — Forges de Terre-Noire, Lavoulte et Bessèges, 35; 48; 72; 59; 25,50; 12,00. — M. de Saint-Phalle, 48; 115; 85; 53; 20; 9.

2<sup>e</sup> lot. — MM. Varrall et Middleton, 41; 101; 83; 50; 27; 10. — Hauts-Fourneaux de Selessin, 50; 120; 100; 55; 25; 11. — Forges de Terre-Noire, Lavoulte et Bessèges, 33; 96; 70; 40; 24; 9,50. — M. Voruz aîné, 45; 110; 80; 57; 17; 11. — M. de Saint-Phalle, 42; 110; 89; 52; 19; 7.

3<sup>e</sup> lot. Madame veuve Alphonse Frédéric, 50; 120; 100; 55; 25; 11. — M. Voruz aîné, 42; 110; 75; 55; 16; 10. — Forges de Terre-Noire, Lavoulte et Bessèges, 33,90; 96; 71; 49 (la soumission ne portait pas le prix de la fonte pour coussinets); 10,50. — M. de Saint-Phalle, 48; 115; 85; 53; 20; 9. — MM. Varrall et Middleton, 40; 100; 82; 50; 27; 10.

4<sup>e</sup> lot. — Forges de Commentry et Fourchambault, 40; 105; 85; 18; 17. — Forges de Terre-Noire, Lavoulte et Bessèges, 33; 98; 80; 24; 17. — M. de Saint-Phalle, 44; 110; 80; 20; 16. — M. Voruz aîné, 40; 130; 80; 17. — MM. Varrall et Middleton, 80; 110; 85; 29; 15.

Le Conseil statuera.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — *Lundi 21 mars, 2 h.* — Asile public d'aliénés de Bron. Clôture des parcs des deux pensionnats, murs en maçonneries et pisé de terre. Mont., 41,574 fr. 02. A valoir, 2,078 fr. 70. Caut., 2,000 fr.

Les devis et cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de l'économat de l'Asile, de midi à 3 h.

**Rhône.** — *Mercredi 23 mars, 2 h.* — Hôtel de ville. — Bâtiments départementaux. Travaux de réparations. — 1<sup>er</sup> lot. Prisons de Lyon. Mont., 9,255 fr. A valoir, 745 fr. Caut., 482 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Prison de Villefranche. Mont., 904 fr. A valoir, 86 fr. Caut., 50 fr.

Les devis et cahier des charges sont déposés à la préfecture, 2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau.

**Basses-Pyrénées.** — *Samedi 5 mars, 2 h.* — Travaux d'achèvement et d'ouverture de la lacune de la route nationale n° 134.

Terrassements, 74,257 fr.

Chaussées et banquettes de sûreté, 50,269 fr. 24.

Ouvrages d'art, 106,859 fr. 93.

Total, 231,377 fr. Caut., 7,710 fr.

Certificat visé par M. Gay, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en résidence à Pau, passage Bonado, 7.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> division) et dans les bureaux de M. Wallet, ingénieur ordinaire, à Oloron-Sainte-Marie.

**Constantine.** — *Lundi 14 mars, 2 h.* — Construction du chemin de grande communication n° 5 de Djidjelli par Fitoslès et Saint-Arnaud, partie comprise entre l'embranchement prévu vers Seriana, et le village projeté de Zana, sur une longueur de 17,139 m.

1<sup>re</sup> section. — Terrassements, 48,412 fr. 79.

2<sup>e</sup> section. — Chaussée, 118,663 fr. 53.

3<sup>e</sup> section. — Ouvrages d'art, 27,176 fr. 77. Total, 194,253 fr. 09 A valoir, 25,746 fr. 91. Total général, 220,000 fr. Caut., 7,360 fr.

Certificat visé par M. Lebiez, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Bellevue, 2, à Constantine.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> bureau) et dans les bureaux de M. Lecouat, chef de district, à Batna.

**Doubs.** — *Mardi 8 mars, 2 h.* — Route nationale n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne. — Travaux à entreprendre pour le rechargement des chaussées de la route n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne (sixième partie) comprise dans l'arrondissement de Pontarlier.

1<sup>er</sup> lot. — Entre la borne kilométrique n° 80 et l'embranchement de la route départementale n° 25 14,629 fr. 48. A valoir, 3,470 fr. 52. Total, 18,100 fr. Caut., 500 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Entre la borne kilométrique n° 96 et le chemin de la Tréflerie à Laffrière, 14,444 fr. 25. A valoir, 3,735 fr. 75. Total, 18,200 fr. Caut., 500 fr.

**Finistère.** — *Samedi 5 mars, 12 h. 30.* — Chemin de fer de Quimper à Pont-l'Abbé — Construction entre Quimper et Pont-l'Abbé.

1<sup>er</sup> lot. — Partie comprise entre l'origine du pont et le profil n° 80.

1<sup>re</sup> section. — 410,193 fr. 54.

2<sup>e</sup> section. — 65,919 fr. 90.

3<sup>e</sup> section. — 253,775 fr. 49.

Total, 729,888 fr. 93. A valoir, 93,111 fr. 07. Total général, 826,000 fr. Caut., 24,000 francs.

2<sup>e</sup> lot. — Partie comprise entre le profil n° 80 et Pont-l'Abbé.

1<sup>re</sup> section. — 399,210 fr. 89.

2<sup>e</sup> section. — 101,680 fr. 13.

3<sup>e</sup> section. — 92,220 fr. 14.

Total, 593,111 fr. 07. A valoir, 61,888 fr. 93. Total général, 621,000 fr. Caut., 19,000 fr.

Certificat visé par M. Fénoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai de l'Odéon, 32, à Quimper.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> division) et dans les bureaux aux de M. Quéliennec, ingénieur ordinaire, à Quimper.

**Hérault.** — *Jeuvi 10 mars, 2 h.* — Port de Cette.

Pavage du quai rive neuve du Nord et de la partie du quai de Bosc comprise entre la rampe de la Bourse et le pont Legrand.

Mont., 135,200 fr. A valoir, 17,000 fr. Total, 152,200 fr.

Certificat visé par M. Dellon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Aiguillerie, 51, à Montpellier.

Les pièces sont déposées à la préfecture de l'Hérault (division des travaux publics et dans les bureaux de M. Delestrac, ingénieur ordinaire, rue du Chantier, à Cette.

**Indre-et-Loire.** — *Samedi 12 mars, 2 h.* — Chemin de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles. — Etablissement et entretien de clôtures sèches et haies vives. Partie comprise entre Port-Boulet et l'île-Bouchard, sur une longueur de 20 kil.

Clôtures sèches, 36,000 fr. Haies vives, 18,000 fr. Contre-fossés, 150 fr. Total, 54,150 fr. A valoir, 5,850 fr. Total général, 60,000 fr. Caut., 1,800 fr.

Certificat visé par M. d'Amécourt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Saint-Symphorien, 8, à Tours.

Les pièces sont déposées à la préfecture (1<sup>re</sup> division) et dans les bureaux de M. Le Châtelier, ingénieur ordinaire, rue Ragueneau, 8, à Tours.

**Marne.** — *Lundi 7 mars, 2 h.* — Canal de l'Aisne à la Marne. Approfondissement et élargissement en béton du bief d'Huon.

Mont., 515,935 fr. 44. A valoir, 79,034 fr. 56. Total, 625,000 fr. Caut., 18,000 fr.

Certificat visé par M. Guillemain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue d'Assas, 81, à Paris.

Les pièces sont déposées à la préfecture (3<sup>e</sup> division), et dans les bureaux de M. Mayer, ingénieur ordinaire, rue de Veste, 195, à Reims.

**Tarn-et-Garonne.** — *Samedi 12 mars, 2 h.* — Chemins de fer exécutés par l'État. Ligne de Montauban à Brive. Section de Montauban à Cahors, arrondissement de Montauban.

2<sup>e</sup> lot. — Exécution des travaux de terrassements, ouvrages d'art et maisons de garde de la partie comprise entre le point 1 k., au lieu dit Matras, et le point 15 kil. 3 0 m., au pied de la cluse de Réalville, sur une longueur de 11 kil. 300 m.

1<sup>re</sup> section. — Terrassements, 143,485 fr. 60.

2<sup>e</sup> section. — Chaussées, pavages, etc., 19,507 fr. 20.

3<sup>e</sup> section. — Ouvrages d'art, pont sur l'Aveyron, 392,003,33. Maisons de garde, 80,682 fr. 60. Total, 635,678 fr. 81. A valoir, 64,321 fr. 19. Total général, 700,000 fr. Caut., 21,000 fr.

Certificat visé par M. Lanteirès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 27, avenue de Toulouse, à Cahors.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), et dans les bureaux de M. Balandier, ingénieur ordinaire, grand-rue Villebourbon, 29, à Montauban.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE

**Langres.** — *Le 16 mars.* — Génie. Place de Langres. Adjudication des travaux de ciment à exécuter pour le service du génie, dans la place de Langres, pendant 3 ou 6 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881.

S'adresser au bureau du génie, à Langres.

**Lille.** — *Le 5 mars.* — Adjudication de la fourniture des ponts-levis et des ponts dormants métalliques à placer dans les forts dépendant de la place de Lille, pendant l'exercice 1881.

Fonds de roulement, 4,000 fr. Caut., 2,000 fr.

Les pièces sont déposées au bureau du génie, à Lille (fort Saint-Sauveur).

**Lille.** — *Jeuvi 10 mars.* — Hôtel de ville de Lille.

Travaux à exécuter pour le service du génie dans la place de Lille, y compris les champs de manœuvre et de tir et ceux de construction de la batterie du Camp-Français, pour 6 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881, avec faculté réciproque de résiliation à l'expiration du premier ternaire, en prévenant par écrit six mois à l'avance.

Caut. matériel, 12,000 fr. Dépôt de garantie, 2,000 fr.

Les pièces sont déposées dans les bureaux du génie, à Lille (fort Saint-Sauveur).

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

## MAISONS

**Lyon.** — Rue Saint-Jean, 7. Acq., Madame veuve Guillot. — Rue des Prêtres, 14. Acq., M. V. Smith, avocat, à Trévoux (15,400 fr.). — Route de Grenoble, 219. Acq., M. Meille, rue Grenette, 16. — Place des Terreaux, 2. et rue Sainte-Catherine, 20. Acq., Madame veuve de Cuzieu, propriétaire à Sainte-Foy. — Quai de Jayr, 44. Acq., M. Bourgeois, cafetier, même adresse. — Quai Pierre-Seize, 43. Acq., M. Gonnard, ingénieur, quai Saint-Vincent, 54 (12,000 fr.). — Rue Désirée, 9, et rue Terraille, 20. Acq., M. Hoffet, place de l'Helvétie, 5. — Quai des Brotteaux, 17. Acq., M. Pichot, négociant, même adresse. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 29. Acq., M. Charcol, rentier, place Bellecour, 7. — Rue Pouteau, 24. Acq., Mademoiselle Descours, propriétaire, rue du Doyenné, 5. — Rue de Trion, 46. Acq., la ville de Lyon (46,000 fr.). — Rue Montesquieu, 77. Acq., M. Bojuit, rue de Jarente. — Rue Palais-Grillet, 2. le sixième. Acq., M. Vincent, rentier, à Sainte-Foy (7,250 fr.).

**Sainte-Foy.** — Lieu de Champagne, route de Saint-Irénée à Francheville, Acq. M. Kempel, à Moulins (16,000 fr.).  
**Saint-Cyr au Mont-d'Or.** — Lieu des Gasses de la Jardinière, Acq., M. Vignault, au même lieu (2,425).  
**Écully.** — Lieu de Champvert, Acq., M. Letourneur, directeur du Crédit Lyonnais, 17, quai des Brotteaux, Lyon.  
**Saint-Genis-Laval.** — Territoire de la Tassine, Acq., M. Bonnet, tailleur, à Saint-Genis. — Rue Puits-Gaudin, Acq., Madame veuve Morand, à Saint-Genis.

**TERRAINS**

**Lyon.** — Cours d'Herbouville, 27. Acq., M. Bojard, propriétaire, rue Boutelle, 21. — Grande-Rue de la Guillotière, 27 mètres de terrain, Acq., la ville de Lyon. — (2,500 fr.) — Grande-Rue de la Guillotière, 8 mètres 37. Acq., la ville de Lyon (1,700 fr.). — Rue de Saint-Cyr et rue de Paris, Acq., MM. Pignat et C<sup>o</sup>, ingénieurs, rue de Saint-Cyr, 25. — Rue Molière, 155. Acq., M. Lamarche. — Rue Neuve de la Villardière, 30. Acq., M. David, rue Vaubecour, 43. — Rue de Vendôme, 90. Acq., Société E. Genin et C<sup>o</sup>, à Die.  
**Millery.** — Lieu de l'Archette, Acq., M. N. Vallon, tailleur de pierres (1,200 fr.)  
**Saint-Martin-en-Haut.** — Lieu dit la Ruillardière, Acq., la commune.  
**Vaux-en-Velin.** — Mas des Brosses, Acq., M. Merlin, au même lieu.

**FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS**

29 janvier. — Formation de la société Paperin, Henry et Clerget, pour la charpenterie, rue Denfert-Rochereau.  
 3 février. — Formation de la Société Balime père et fils, pour entreprise de maçonneries, rue de la Part-Dieu, 7.  
 C'est par erreur que notre Supplément n° 22 indiquait une dissolution.  
 14 février. — Formation de la Société Delolme et Duffieux, pour entreprises de travaux publics et privés, à la Demi-Lune.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR. ; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

**CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES**

**MATHIAN FILS,** 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

**COSTE (P.),** successeur de P. BAUX, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

**CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE.** — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. Juhes, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES.** — **POUMEYROL,** constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

**CIMENTS, CHAUX & PLÂTRE**

**JUTÉ, GAY ET C<sup>o</sup>,** quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Ciments Portland et ciments à prise prompte des meilleures fabriques connues. Chaux hydrauliques du Teil, chaux lourdes et légères de l'Ain et de l'Isère. Plâtre de Paris et Albâtre. Plâtres de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

**PONCET,** quai Pierre-Seize, 60. Seul dépositaire à Lyon, au ciment Gariel de Vassy. — Travaux hydrauliques, de revêtement et d'ornementation.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRES,** Dalles, Vases, Tuyaux en ciment. Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble, THOMAS et C<sup>o</sup>, à Voroppe, près Genève. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Seize, M. GUILLET, représentant.

**SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE VALBONNAIS.** **PELLoux Père et Fils et C<sup>o</sup>,** Grenoble. Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grollier, 3, et quai de la Charité.

**PERRIN ET C<sup>o</sup>,** rue de la Part-Dieu, 8, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuiles, Pierres à bâtir et moellons.

**JOUD,** route de Grenoble, 403. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES & POTERIE**

**NANN (Ch.)** rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Ferrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

**ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES.** **GUICHARD** père et fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C<sup>o</sup> de l'Aray-le-Monial.

**PAVÉS D'ÉCHANTILLONS** en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon.  
 Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. **CHATEL,** entrepreneur à Taluyers (Rhône).

**SERRURERIE ARTISTIQUE**

**PINAY (J.-B.),** constructeur, b. s. g. d. g., rue de Vendôme, 183 (26 médailles). Spécialité pour Parcs et Jardins. Grilles, Barrières, Meubles, Pont, Serres, Orangeries.

**S. OLIVIER,** Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Servient, 15.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**SIMON,** 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Séze et 6, place des Terreaux.

**LÉON SABATIER,** 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrication de plâtre. — Dépôts de plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, tuiles en verre avec châssis en fonte vitré, carreaux de Verdun, briques, plotets, chaux hydraulique, ciment.

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrication de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

**PEINTURE ET PLÂTRERIE** en bâtiment. — Décoration en tous genres. — J. GROSSO, 4, quai de la Charité.

**BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE**

**JAYOLE,** parqueteur à façon, Fournitures et réparations. — Rue Flesselles, 24, à Lyon.

**MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS**

**MEUNIER-TILLARD & C<sup>o</sup>,** Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

**PIGUET ET C<sup>o</sup>,** successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

**MOUTON,** Mod.-leur, mécanicien, Travaux d'art, Invention, Engrenages, Fumisterie, rue Molière, 135, Lyon.

**SCULPTURE ET DÉCORATION**

**PASCAL LUCIEN,** Monuments Religieux, Bustes, Portraits et décorations d'intérieur en tous genres. — Seul dépositaire à Lyon des Carrières de Chomeraac et de Crussac, Atelier, Avenue de Saxe, 183, entre la rue Dunois et la rue de Servient, et entrepôts, rue Barrier, 4.

**QUINCAILLERIE & OUTILLAGE**

**JOUFFROY,** place Bellecour, 30 bis. — Machines-Outils pour métaux et bois. — Appareils de levage. — Matériel d'Entrepreneur.

**MARCHAND (A.)** successeur de F. GUILLET, 11, rue Confort, Lyon. — Spécialité d'articles de bâtiments, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Appareils électriques.

**A. FAUGIER,** 11, place Perrache, Lyon. Fabrique de Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

**VERRES A VITRES**

**GUITTA FILS,** rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

**GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**BARDOT (P.),** rue Dubanel, 8, Lyon. — Manufacture d'Appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisations et plomberies.

**POCHET (Eug.),** avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverbères. — Éclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermetures d'allées avec garantie des contrevenants. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. GUDON, gérant de l'Entreprise.

**B. PABIOU,** 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

**VALLIN & C<sup>o</sup>,** Ferblantier-Zingueur, Trav. de Bâtimens. Ornaments zinc, cuivre et plomb, Lyon, quai de Vaise, 29.

**INDUSTRIES DIVERSES**

**MERKLIN (J.),** 41, rue de Vendôme, Lyon. Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église. Seule médaille d'or à l'exposition universelle de Paris 1878

**AU CHINOIS.** — **PAPIERS PEINTS.** Soies exceptionnelles 50 % de rabais, depuis 15 cent, le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

**LA FRANCE INDUSTRIELLE,** Compagnie d'assurances, primes fixes contre les accidents de toute nature, représentée à Lyon par MM. THIBOUTAT et MOUTROZ, agents généraux de l'Abbeille, place de la République, 42.

**GALVANISATION DES MÉTAUX**

**USINE A VAPEUR ET MACHINE ÉLECTRO-DYNAMIQUE.** **METRAL ET ABADIE,** 12, rue Passet, Lyon-Guillotière. — Spécialité de Nickelage et Polissage, Dorure, Argenture, Bronzage, Cuvrage, Épargne, Oxydés et vieil Argent.

**MONUMENTS FUNÉRAIRES**

**ROYBIN.** — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

**VACHEZ.** — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

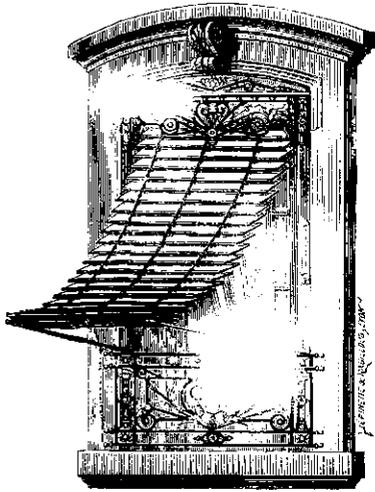
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT & C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à PARIS

**DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'ARCHITECTURE**

ET DES SCIENCES ET ARTS QUI S'Y RATTACHENT, PAR M. BOSC, ARCHITECTE

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES SUR BOIS & DE CHROMO-LITHOGRAPHIES

4 Volumes in-8 Jésus : 120 francs — 4 Volumes in-8 Jésus : 120 francs



MAISON WOLFF FONDÉE EN 1819  
**JALOUSIES OU ABAT-JOUR**

Système économique perfectionné  
**V<sup>VE</sup> WOLFF**  
BREVETÉE S. G. D. G.

LYON. — Place Saint-Michel, 9 et 7, rue Martin. — LYON  
Fournisseur des Chemins de fer : Saint-Étienne, Genève, Grenoble, etc.

Élégance, Économie, Solidité, Facilité de manœuvre, Durée, Garantie.  
Brevet d'invention et de perfectionnement pour nos tiges de fer qui donnent le sombre et le clair rien que par l'inclinaison des lames de l'Abat-Jour.  
**PLUS DE CORDES** dont les inconvénients sont multiples et très coûteux. Notre système est appelé à juste titre *Système économique Wolff*. **50 % d'économie.**

**SOCIÉTÉ**  
**L'UNION GÉNÉRALE**

Capital : 100,000,000 de Francs  
Rue de la République, 16  
**PAYEMENT DE COUPONS**  
**ORDRES DE BOURSE**  
**DÉPÔTS DE TITRES**  
**AVANCES SUR TITRES**

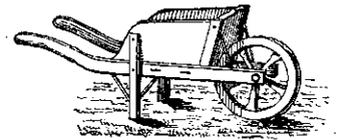
**DÉPÔTS D'ARGENT**  
5 0/0 à quatre ans et 3 0/0 à un an  
au-dessus. 1 1/2 0/0 à six mois  
4 0/0 à deux ans 1 0/0 à vue  
Dans les Bureaux de la Société

FABRIQUE  
D'ABAT-JOUR  
FABRIQUE  
DE CHAINES D'ABAT-JOUR



**BONNET & VERNAY**  
Avenue de Saxe, 75  
Place du Marché, 21, et quai  
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes, perfectionnés et garantis.  
Système avec crémaillère en fer pour donner le sombre.  
Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de vent. — **Réparation et Fournitures.**



**JACQUON**  
55, Grande-Rue de la Guillotière  
ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRUPIN CI-DEVANT DE CHABROL, 14  
LYON

MAÇONNERIE ✦ PLATRIERIE  
Sceaux, Bayards, Bennes ✦ Marchepieds, Échelles  
Pelles, Oiseaux, etc. ✦ Échelles doubles.  
MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

CRÉATION DE PARCS & JARDINS

**PRIX DE RÉGLEMENT**  
**DES TRAVAUX ET FOURNITURES**  
PAR H. LUSSEAU, ARCHITECTE-PAYSAGISTE  
Un volume in-octavo raisin. — Prix : 2 fr.  
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR  
Grande-Rue, 57, à Bourg-la-Reine (Seine)

110 Médailles & Récompenses  
**CONSTRUCTION GÉNÉRALE**  
Machines, Appareils et Engins  
servant à la manutention des Fardeaux et des  
Marchandises  
**MATÉRIEL COMPLET**  
POUR ENTREPRENEURS  
**A. S. J. O.**  
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR  
50, boulevard de la Villette  
PARIS

**DOCKS & SCIÉRIES DE LA PART-DIEU**  
BIÉTRIX AINÉ & C<sup>ie</sup>  
Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

**FABRIQUE DE PARQUETS**  
CHÊNE, NOYER, SAPIN, PIN  
PITCHPIN, FRISÉS, FOUGÈRE, BATON-ROMPU

**COMPTOIR**  
DE LA  
**BOURSE PARISIENNE ET DES TRAVAUX PUBLICS**  
PARIS, 16 bis, cité Trévise, PARIS  
Payement de Coupons.  
Opérations de Bourse, Valeurs non cotées. — Prêts  
Sur titres, comptes de Chèques.  
JOURNAL FINANCIER ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX CLIENTS

SOCIÉTÉ  
DES  
**CIMENTS PORTLAND DE VALBONNAIS**

**Pelloux Père, Fils & C<sup>ie</sup>**

A GRENOBLE  
FOURNISSEURS DU GOUVERNEMENT  
Médaille d'Or, Exposition universelle, Paris 1878  
Représenté à Lyon, par A. FORTIER, place Grôlier, 3  
Ciment Portland n° 1 et 2. — Ciment prompt, extra et  
ordinaire. — Chaux hydrauliques, blutées de toutes provenances. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Fours,  
Briques, Terre et Dalles réfractaires.  
Boîte, place des Terreaux, 6 et rue de la Bourse, 6

**LE MONITEUR GÉNÉRAL DE LA CONSTRUCTION**  
POUR GENÈVE ET LA SUISSE ROMANDE  
**GENÈVE. — 8, quai Pierre-Fatio, 8. — GENÈVE**

Cette publication annuelle, d'un genre tout à fait nouveau à Genève, contiendra les lois relatives à la construction, les Tarifs de transports, douane, etc., les tables de densité et résistance de tous les matériaux, ainsi qu'une série de prix complète pour la ville de Genève. Elle sera mise sous presse dans le mois de janvier et se recommande tout particulièrement à MM. les Industriels et Fournisseurs en bâtiments, pour insertion de prospectus et prix-courants ainsi que pour les annonces et réclames hors texte.  
Pour tous les Renseignements, s'adresser à la Direction

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL

**COURS DE DESSIN DE LA MARTINIÈRE**

UTILITÉ AUX PEINTRES  
ARCHITECTES, SCULPTEURS, INSTITUTEURS, INGÉNIEURS, MÉCANICIENS  
Par MM. BARQUIER A. et Van DOREN A. architectes  
PROFESSEURS A L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE

Comprendant : PERSPECTIVE PRACTIQUE, TRACÉ DES MACHINES, TRACÉ DES OMBRES, LAVIS  
PERSPECTIVE, FINCEAU, PROJECTION, DÉTAIL DE MACHINES, etc.

Cours en deux années, 2 volumes de texte et 50 planches. — 1<sup>re</sup> année, texte et 19 pl. 15 fr. — 2<sup>e</sup> année, texte et 30 pl. 20 fr. Les deux années ensemble 25 fr. — Représentant en ouvrages analogues 150 fr.

L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE A REÇU LA MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION DE 1878

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

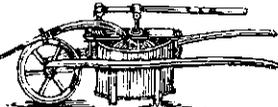
LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons



Pompe d'arrosage sur brouette

# AVRIAL

Rue de Bourbon, 33, LYON



Baignoire Avrial

**Entrepreneur de Plomberie, Zinguerie pour Bâtiments**

Canalisation pour Gaz et Eau. — Installation pour Salle de Bains  
Lavabo. — Siège inodore, etc. — Pompe d'épuisement, Purin, Arrosage et Accessoires. — Robinetterie, Cuivrerie  
Ateliers : rue d'Auvergne, 13

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

*Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art*

**Flachat, Cochet & C<sup>ie</sup>**

LYON

10-11, quai de la Guillotière et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12<sup>m</sup>/<sub>16</sub>  
et Verres à reliefs de 5<sup>m</sup>/<sub>16</sub> à 6<sup>m</sup>/<sub>16</sub> d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées  
pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc.

DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

**CRÉDIT PROVINCIALE**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 2,500,000 francs

Paris. — Siège social, 7, rue Drouot. — Paris

**AGENCE DE LYON**  
35, rue de la Bourse, 35

Ouverture de comptes de Dépôt d'espèces, à raison de 3 0/0 l'an.

Délivrance de Bons à échéances endossables, à raison de :

4 0/0 pour trois mois.  
4 1/2 0/0 pour six mois.  
5 0/0 pour un an et au delà.

Payement de coupons, à guichet ouvert, sans frais.

Exécution de tous ordres de Bourse, au comptant et à terme.

**GRAVIERS DU RHONE**

DRAGUE A VAPEUR SUR LE RHONE

**FAURE Fils, DUPEUBLE & PORCHÈRE**

DÉPÔTS, quai de la Charité et cours Perrache

PRIX-COURANTS. Gravières crues, 1 fr. 25. Gravières tout-venant, 1 fr. 75 le mètre cube, pris aux dépôts ci-dessus.

La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures. — S'adresser au siège social, cours Rambaud, 39, ou aux dépôts.

PRODUITS CÉRAMIQUES

SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITE

Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

**PROST FRÈRES**

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne

Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.

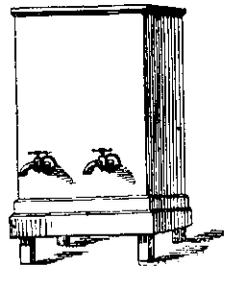
FABRIQUE SPÉCIALE  
DE  
FONTAINES A FILTRE

Et Réservoirs en Pierre

**BERTHIER**

13, rue de Jarente, 13  
LYON

4 fois médaillés aux Expositions. — Se charge des réparations.



ANCIENNE MAISON SIMON JEUNE

**P. MOIROUX**

SUCCESEUR

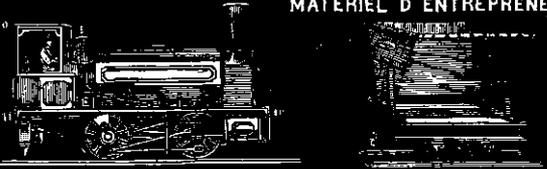
Lyon, 11, rue Confort, Lyon

Bronzes pour bâtiments. — Spécialité pour Meubles, Styles anciens et modernes. — Réparation et Remise à neuf de Garnitures en tous genres. — Fonderie et Rachevage.

**SIMPLON** Les porteurs sérieux et lésés par la vente du Simplon à une Compagnie suisse sont priés de se faire connaître au **Comptoir de la Bourse parisienne et des Travaux publics**, 16 bis, cité Trévisse, à Paris

20 MÉDAILLES D'OR  
ET TOUS LES PREMIERS PRIX  
SANS EXCEPTION, DEPUIS 4 ANS  
EXPOSITION UNIVERSELLE 1878  
MÉDAILLE D'OR ET LÉGIION D'H

MATERIEL D'ENTREPRENEUR



**PORTEUR DECAUVILLE** BREVETÉ S. G. D. G. FRANCE & ÉTRANGER

TRANSPORT DES RECOLTES  
CHEMIN DE FER PORTATIF  
A POSE INSTANTANÉE

ADOPTÉ PAR L'ARTILLERIE, LE GÉNIE,  
LES PONTS ET CHAUSSÉES LA VILLE DE PARIS, &

CONSTRUIT PAR LES ATELIERS DECAUVILLE AÎNÉ \*  
A PETIT-BOURG (SEINE & OISE)

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS  
LES MARDI ET VENDREDI, TRAIN 11 H 25  
GARE DE LYON, POUR 7 H 15 - 8 H 15 - 9 H 15

ENVOI A L'ESSAI

950 CLIENTS EN 4 ANS

FONCTIONNE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE

VOIR LA LISTE DES CLIENTS SUR LE PROSPECTUS ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE  
DE LYON

**JACQUES GARCIN**  
OPÈRE LUI-MÊME

50, rue Childebert, et passage de l'Hôtel-Dieu  
ANCIENNEMENT RUE DE LYON, 41 ET 43

Photographe de la Société des Amis des Arts et de la Faculté de Médecine,  
de l'Exposition rétrospective et des principaux Peintres et Architectes de la Ville.  
Organisation et Appareils spéciaux pour les Arts et l'Industrie  
Spécialité de la Maison, Travaux hors de l'Atelier bien meilleur marché que le Dessin  
et la Gravure. Envoi du Tarif sur Demande

**BREVETS**  
OBTENTION  
COMMUNION  
EXPLOITATION

MARQUES DE FABRIQUES  
FRANCE  
ÉTRANGER

*Rabilloud*  
66  
Avenue  
de Saxe  
LYON

*Sépinette*  
Ingénieur

MAISON CRÉE EN 1856

De 9 à 11 heures Renseignements sur toutes les lois françaises et étrangères. Brevets, Patentes, Dépôts de marques, modèles et dessins de fabrique. Pièces à fournir, Taxes etc.

Recherches des antériorités. Copies de Brevets en vigueur ou déchu, Rapports et Avis motivés pour procédure en contrefaçon etc. — Etudes pratiques des inventions. Dessins et Devis pour la construction des machines, appareils etc. — Visites d'usines. Conseils légaux et industriels. — Envoi de Renseignements spéciaux et Tarifs.

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION, 66, avenue de Saxe, 66 (près le cours Morand)

**POUR ACHAT ET VENTE**  
De Propriétés d'Agrément et de Rapport  
IMMEUBLES ET TERRAINS A BATIR  
Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères  
S'ADRESSER A LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE  
**B. DUBOST- RUZAND & C<sup>IE</sup>**  
Rue de la République, 83, Lyon  
GRANDES RELATIONS A LYON ET DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS

VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS  
**PAGNON-DECHELETES**  
Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

IMPRIMERIE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE  
**PITRAT AÎNÉ**  
Rue Gentil, 4, à Lyon

**Pierre HENRY**  
Qual Pierre-Suze, 15  
Seul Dépositaire des Ciments de la Porte-de-France  
POUR TOUT LE DÉPARTEMENT DU RHONE

Ciments de la Porte-de-France, Saint-Michel, Vassy, Pouilly noir (Locardaire). Ciments artificiels de Portland. Chaux hydrauliques blutées de toutes provenances. — Plâtres de Paris ordinaires pour Constructeurs, fins et blutés pour Statuaires et Mouleurs. — Plâtres de Savoie et de Bourgogne pour emplois et engrais. — Terres, Briques, Dalles, Pours, Céramiques, et autres objets réfractaires.

Boîtes : rue de la Bourse, 49, place des Terreaux, 6, Lyon

**ATELIER DE CONSTRUCTION**  
DE SERRURERIE POUR SERRÉS, CHASSIS  
DE COUCHES, VÉRANDAS, ENTOURAGES, MARQUISES  
RAMPES, BARRIÈRES, CIÈLS-OUVERTS, ETC.  
DEVIER jeune, 47, Grande-Rue Coste, Lyon-Vaise  
— CROIX-ROUSSE —

**GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE**  
A Montchanin (Saône-et-Loire)  
BRIQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT  
OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ARDOISÉS

**E. MARTIN**  
LYON, 49, rue Bourbon, LYON

Seul entrepositaire pour Lyon et les régions environnantes. Ne pas confondre les Tuiles de Montchanin avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de Montchanin, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE - MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec dessins dans le texte sont adressés franco sur demande affranchie.

**Comptoir commercial de MURE Fils**  
Place des Pénitents-de-la-Croix, 1, au 2<sup>e</sup>  
**RÈGLEMENTS DE COMPTES**  
Tenue des Livres. Installations  
économiques d'écritures. Expertises. Leçons particulières  
Cabinet de 11 à 2 h. le matin, de 7 à 9 h. du soir



**ECLAIRAGE PUBLIC**  
DES  
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ  
MAISON SPÉCIALE  
Traitement sur demande. Réclairage par  
le Sécate et le Réseau

**J. JANIN Ané, à LYON (Villette)**

**HERNIES  
ET  
DIFFORMITÉS**

Guérison complète est obtenue au moyen d'appareils spéciaux, brevetés s. g. d. g., qui ne se trouvent que dans la Maison

**J. BIONDETTI**  
BANDAGISTE  
ORTHOPÉDISTE, FOURNISSEUR  
DES HOSPICES  
71, rue de la République, 71  
ALLÉE DES BAINS

Nota. — Ne pas confondre cette Maison avec d'autres du même genre.  
**Rue de la République, 71**

